



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 42717

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la rémunération des dirigeants des entreprises cotées au CAC 40, principal indice boursier français. En 2007, selon l'étude réalisée par un grand cabinet privé spécialisé dans le management des ressources humaines, 80 % des 120 entreprises cotées en France ne respectaient pas les recommandations du principal mouvement de représentation des grandes entreprises françaises demandant que cette rémunération obéisse à des principes « de responsabilité, de transparence, de mesure et de solidarité ». Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend intervenir pour assurer l'application de ces principes, fixer un maximum à la rémunération des dirigeants d'entreprises ou une imposition forfaitaire significative, par exemple de 50 % au dessus d'un montant donné de 500 000 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42717

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1699

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)